

MISSION SANTÉ AU TRAVAIL

Conclusions attendues le 30 avril 2018

Une lettre signée du Premier ministre vient définir, le 22 janvier 2018, la mission sur la Santé au travail confiée à Mme Charlotte Lecocq, députée LREM du Nord. Cette dernière sera assistée par M. Bruno Dupuis, consultant et ancien conseiller ministériel, et de M. Henri Forest de la CFDT, qui a longtemps siégé au COCT.

L'amélioration de la qualité de vie au travail et la réduction des maladies professionnelles et des accidents du travail sont les buts affirmés du gouvernement.

Le courrier prend soin d'évoquer une continuité historique et le cadre européen. Ceci conforte a priori une approche faisant appel au dialogue social et conforme aux principes de la directive européenne 89/391/CEE du 12 juin 1989. A partir de là, il est demandé à la mission de définir les enjeux et les objectifs du système, ainsi que ses moyens d'évaluation, « dans le temps et dans l'espace ». La recherche d'efficacité et de résultats concrets dans la durée et sur tout le territoire est ici clairement annoncée. La question des indicateurs sera à travailler.

Cette approche, qui vise sécurité et performance, doit se confronter à ce qui est décrit comme le « mille feuilles » des acteurs qui composent le système. Ce dernier point est présenté comme un facteur de complexité et est souligné à plusieurs reprises. Nul doute qu'une simplification est attendue. L'identification des pratiques exemplaires des entreprises est également encouragée dans cette quête des mesures efficaces.

Une fois les objectifs définis, il est demandé à la mission de proposer les leviers opérationnels pour atteindre les résultats. Les réponses seront juridiques et organisationnelles, en gardant à l'esprit la responsabilité de l'employeur qui est à organiser dans un cadre « prévisible et sécurisé ». Cela mènera peut-être à considérer l'obligation de sécurité et de résultat telle qu'elle est appliquée en France, et les conséquences sur « les normes, la gouvernance, l'organisation nationale et locale, les modes d'action auprès et dans l'entreprise ».

Si les réformes qu'ont connu les SSTI ces dernières années sont bien évoquées, si leur objectif de développer la pluridisciplinarité est bien rappelée



Mme Charlotte Lecocq, députée
LREM du Nord.

et si la désaffection de la médecine du travail est toujours jugée préoccupante, la formulation relève plus d'un état des lieux que d'une confirmation des orientations ou préoccupations du passé. Les réponses aux besoins sont ouvertes, avec un encouragement à la comparaison avec les voisins européens.

Enfin, même si le ministère de la Santé est bien impliqué dans cette mission, notons qu'il n'est fait aucune mention de la stratégie nationale de Santé pourtant adoptée récemment par le Gouvernement et qui désigne les Services de santé au travail comme acteurs pour certains objectifs. La coordination à améliorer du système est fléchée vers les partenaires sociaux et le COCT, dans le cadre du Plan Santé-Travail, marquant ainsi la prédominance de la sphère sociale sur ce dossier.

C'est sur ces bases que Présanse prépare son expression qui sera élaborée et relayée par la contribution de ses membres. Pour répondre aux ambitions gouvernementales énoncées dans cette lettre de mission, le réseau des SSTI doit nourrir l'état des lieux d'éléments factuels, et dire ce à quoi il peut s'engager de manière opérationnelle.

La lettre de mission « Santé au Travail » peut être retrouvée sur le site de Présanse. ■